

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1429

présenté par
M. Eliaou, rapporteur

ARTICLE 22

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – À l'article L. 2442-2-1 du code de la santé publique, la deuxième occurrence du mot : « de » est remplacée par le mot : « à ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.